INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENTS OBLIGATOIRES AVANT LES ACTIVITÉS

Documents pour l'inscription à l'accueil de loisirs

- Le carnet de santé + PAI (si besoin)
 - La carte d'adhésion payée
- Attestation QF + numéro allocataire
 - Numéro sécurité sociale
- Attestation de comité d'entreprise

TARIFS (en fonction du Quotient familial)	1/2 Journée	<u>Journée</u>	<u>SORTIE</u>
Taux de participation des Familles	QF*0.86%	QF*1.29%	QF*1.75%
Exemple pour un QF 456	456*0.86% = 3.92€	456*1.29% = 5.88 €	456 * 1.75 % = 7.98 €

Encadrement



• Coordinateur enfance-jeunesse : Farid

• Responsable 3-11 ans: Marina

• Référente familles : Leïla



- * Marina
- * Maurine
- * Louna

Le Centre Social et Culturel est agréé par la CAF et soutenu par la mairie de Feurs, le Conseil Départemental, la MSA et la DRJSCS

L'Accueil de Loisirs se réserve le droit de modifier le programme en cas d'imprévu.













COORDONNEES

8 bd d'Olching B.P.74 42110 FEURS 04.77 26 18 05

www.cscfeurs.fr

les.enfants.de.feurs@gmail.com centre social et culturel de Feurs

RENSEIGNEMENTS

HORAIRES D'INSCRIPTIONS

Lundi: 14h-16h

Mardi: 9h - 12h / 14h-16h

Jeudi: 9h – 12h / 14h-16h

Vendredi: 9h - 12h / 14h-16h









